

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 130 / 14 janvier 2013



ETAT D'ESPRIT

On a connu le temps de la promesse que 50% des gains budgétaires réalisés par les suppressions d'emplois seraient redistribués aux « survivants ».

Ils l'ont été, mais au profit d'une infime caste de hauts responsables.

Pour l'immense majorité d'entre nous, aucun retour, en matière de rémunération, sur les efforts fournis.

Aucune volonté non plus de céder quoique que ce soit en matière de conditions de travail.

C'est encore ce qui transpire des documents préparatoire au CT « emplois » de la DRFIP 44, et gageons qu'il en est ainsi partout ailleurs.

C'est la reprise...

A supposer que les gains de productivité, sur lesquels la DG s'appuie pour les suppressions d'emplois fléchées, soient réels et correspondent surtout aux volumes calculés, ils sont tous « repris » comme le notent délicatement à plusieurs occasions les documents fournis aux élus du personnel.

« Supprimé » est un gros mot, « repris » est moins brutal certainement vu de Bercy. !

Pour celles et ceux qui ne sont pas familiers du contrôle fiscal, le terme de reprise désigne un avantage fiscal accordé à tort et qui est remis en cause. Son utilisation dans les documents des CT « emplois » n'est pas anodin.



570 suppressions au niveau national, soit 30% du total, sont fléchées : téléIR, téléTVA, dématérialisation du paiement des produits locaux etc...mais aussi une supposée sur-dotation initiale des services Chorus (SFAC et CSP) à laquelle la DG s'empresse de mettre bon ordre en « reprenant » l'excès !

Rien n'est oublié par nos Huns ministériels : que 3 offices HLM optent pour le passage à la comptabilité de commerce, et hop ! tous les emplois consacrés à la mission sont « repris » illico.

Cerise sur le gâteau : les suppressions d'emplois dans la fonction publique en général justifient...la suppression de 8 emplois dans les services liaison rémunération de la DGFIP.

A celles et ceux qui pensent que le progrès technique, que les gains de productivité doivent permettre d'alléger l'intensité du travail et d'en améliorer les conditions, il est répondu : pas question, tout pour la réduction de la dépense publique.

Les comptables nous gouvernent !

Trompe l'œil et diversion

Nouveauté cette année (et gros effort de communication sur le sujet), les suppressions d'emplois touchent tous les grades, y compris pour la première fois les A+ (25 suppressions nettes).

Les chiffres, on leur fait dire ce que l'on veut selon la manière de les présenter.

Voici comment est commentée l'évolution au niveau national :

« ...la variation catégorielle nette a jusqu'à présent porté presque exclusivement sur la catégorie C.

Pour 2013, il a été décidé d'amplifier significativement les orientations passées consistant à alléger la pression sur la catégorie C, par déport sur les catégories A et A+.

Cela tient compte des demandes formulées par les responsables territoriaux ... »

Plus possible de nier la réalité et de cacher le mécontentement grandissant, même des directions locales en font état !

Il n'est reste pas moins que l'évolution nette, produit de l'effet des suppressions de postes et du plan de qualification, fait apparaître

que la catégorie C supportera encore 93,35% de la casse (1925 emplois sur 2062). Sacrifier quelques emplois de cadres pour le masquer ou détourner la colère n'y changera rien.

Ensemble

Pour sa part, la CGT ne fait pas sien le discours qui consiste à opposer une catégorie à une autre, ou celui sur la supposée « armée mexicaine » en direction.

Nous ne nous réjouissons pas de la diminution des effectifs de cadres ! S'il a pu apparaître aux yeux de certains collègues que le poids des catégories A et surtout A+ devenait trop fort, c'est surtout en raison des milliers d'emplois C supprimés précédemment.

La DGFIP a besoin de cadres C, de cadres B, de cadres A et de cadres A+ pour faire face à l'ensemble de ses missions dans des conditions de travail satisfaisantes.

C'est donc l'ensemble des collègues que la CGT appelle à se rassembler dans l'action, persuadée que, d'une manière générale, seule l'intervention des salarié-es peut infléchir la politique gouvernementale.

Rendez-vous le 17 devant le siège du PS puis devant la DRFIP !



ET LA SUITE ?

Il n'y a pas que sur la question des emplois que le contentieux subsiste : nos salaires sont au point mort, le jour de carence nous pénalise en cas de maladie...

Des discussions sont en cours dans le cadre d'un agenda social de la fonction publique.

Le 7 février est prévue une réunion syndicats-ministre sur la question des salaires.

Pour peser sur les négociations en cours, au plan national CGT, FSU et Solidaires ont d'ores et déjà appelé à l'action le 31 janvier dans l'ensemble de la fonction publique (État, Territoriale, Hôpitaux) tout en poursuivant les contacts avec les autres organisations.

Un préavis national de grève a été déposé par la CGT.

Pour sa part, la CGT Finances Publiques 44 va œuvrer au rassemblement le plus large et le plus offensif possible.

DEMAIN, TOUS AU SMIC ?

A la suite de la (petite) revalorisation du smic au 1er janvier, le minimum de la rémunération dans la fonction publique a été augmenté d'un point d'indice (indice majoré 309).

Cela conduit à une révision indiciaire des premiers échelons de la catégorie C (jusqu'au 4ème échelon d'AAP 2) afin de maintenir une « progression » de début de carrière des agents concernés, avec, en conséquence, un nouveau tassement scandaleux de la grille C : un seul point d'indice gagné par échelon jusqu'au 7ème pour un AA 2ème classe ! Sans tableau d'avancement il faut 20 ans pour prendre 10 points d'indice !

Le premier échelon de la grille B n'est plus désormais que de 101,65 % du smic (105 % encore il y a deux ans).